



Force Ouvrière SCC, 96 rue des trois Fontanot 92744 Nanterre - Tél : 01 41 91 31 94 – E-mail : contact@foscc.fr

PUBLICATION / FOSCC / MARS 2021

NOS COMBATS

Le versement par l'employeur d'une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales jusqu'à 2 000 euros dans certaines entreprises est de nouveau possible cette année. Qui a droit à la prime macron ? Quels sont les conditions d'attribution ?

Au sujet de la Prime Macron:

Force ouvrière aurait préféré une revalorisation des bas salaires par l'augmentation du Smic.

Être en intercontrat est-il un frein à cette prime ?

Être en télétravail permet-il de bénéficier de cette prime ?

La gestion de crise par le gouvernement nous oblige à réclamer un effort financier de la part de la direction et lutter contre la tentation d'ouvrir des brèches dans le code du travail. L'accord Télétravail ne sera donc pas signé par les instances syndicales SCC puisque la direction est CONTRE. Le gouvernement, quant à lui, n'est pas meilleur que SCC sur le plan du dialogue social !

Le premier ministre Jean Castex, a tenu lundi 15 mars 2021 sa troisième conférence de dialogue social. Autour de la table, il y avait le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et Élisabeth Borne, ministre du Travail. Cette visioconférence avait pour but de préparer la sortie de crise aussi bien sur le plan sanitaire qu'économique.

Notre secrétaire général de Force Ouvrière Yves Veyrier a participé à ce rendez-vous ; et il a rappelé naturellement nous attendons tous cette sortie de crise. Chômage partiel, télétravail, suppressions de postes... Car il y a là une réelle fatigue générale et une réelle fatigue psychologique sur laquelle FO insiste !

Dans ce contexte, nous sommes de nouveau reconfinés en Ile-de-France depuis samedi 20 mars 2021! FOSCC s'inquiète réellement des conséquences sur l'aspect social économique. Et sur les mesures, les réponses qui sont apportées pour s'assurer que, justement, on tient compte et qu'on compense intégralement ceux qui subissent les décisions qui sont prises en matière de restrictions sanitaires.

Sachez que FOSCC, s'inquiète aussi et se mobilise contre la réforme de l'assurance chômage.

Car nous en avons un clair état ; sur le nombre de licenciements, et chez SCC et dans le privé en général! Et dans ce contexte, nous ne comprenons pas "l'obstination" du gouvernement à réformer l'assurance chômage! Parce que les salariés les plus précaires, ceux qui subissent justement les conséquences de cet arrêt de l'économie, vont être les plus pénalisés ! La réforme de l'assurance chômage, qui va entrer en vigueur au 1er juillet 2021, va réduire l'allocation chômage pour les salariés les plus précaires ! Naturellement, la mesure que nous contestons le plus fortement est celle qui